

# Liste du linge - Maison d'arrêt de Rodez

## Liste du linge pouvant être apporté

### Sont autorisés :

- 2 pantalons
- 1 survêtement
- 2 pulls ou sweats
- 2 petites serviettes de toilette
- 1 grande serviette de toilette (inférieure ou égale à 1,20m)
- 4 gants de toilette
- 2 shorts
- 4 tee-shirts
- 8 paires de chaussettes
- 8 slips ou caleçons
- 1 paire de claquettes ou pantoufles
- 1 peignoir
- 5 livres ou magazines
- 5 CD ou DVD sous blisters
- Des dessins réalisés par les enfants
- Des documents concernant l'enfant après contrôle du personnel (les visiteurs repartent avec les documents)
- 1 agenda, papier à lettre, enveloppes
- 1 carnet de timbre

### Sont notamment interdits :

- Les vêtements pouvant se confondre avec tout uniforme : pas de kaki, de bleu uni, d'imprimés camouflage
- Les vêtements en cuir et/ou à capuche et/ou à cagoule
- Tout effet déclenchant le détecteur de masse métallique (chaussures de sécurité, ceintures autres qu'en tissu et/ou à boucle non détachable)
- Nourriture, boissons, produits d'hygiène corporelle, produit d'entretien bijoux, tabac, courrier, substances illicites, téléphones portables, clés USB
- Les casquettes et écharpes

### Sont soumis à autorisation du Chef d'établissement

- Les pardessus, les imperméables, les blousons, les anoraks et les vestes à l'exception des vêtements en cuir, doublés ou matelassés,
- Les documents
- Les chaussures neuves (maximum 4 paires en cellule)
- Les lunettes et lunettes de soleil (après certificat médical)
- 1 paire de gants en laine, 1 bonnet en laine
- 1 tapis de prière, 1 chapelet